

COMMISSION DES REGLEMENTS

Tél. 04 76 26 82 96

REUNION DU MARDI 13 SEPTEMBRE 2016

Présents : Mrs BOULORD, CHAMBARD, SEGHIER, REPELLIN, VITTONI, PINEAU, ROBIN.

Excusés : Mrs. BOYER, MARTIN, BONO.

DECISION

AJA Villeneuve : Considérant l'article 17.4 du règlement financier du district : « aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison, si la situation financière du club n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixée par le district. Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie ».

La situation financière du club de Villeneuve n'ayant pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixée par le District soit le 18 juillet 2016. Aucun engagement d'équipe du club de l'AJAT Villeneuve n'est pris en compte pour la saison 2016/2017.

Conformément aux dispositions de l'article 188-2 des Règlements Généraux de la F.F.F, la présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du district de l'Isère de Football, dans un délai de 10 jours suivant les modalités des articles 188 et 190 des R.G. de la F.F.F.

F.M.I.

Toute équipe en déplacement doit avoir ses licences originales en sa possession.
Les photocopies papier ou sur les portables ne sont pas admises.

EXEMPLE de PURGE DE SUSPENSIONS

Exemple : pour un joueur U20 pouvant jouer en seniors et en U19
Sanction : 3 matchs de suspension ferme, date d'effet 14/03 (lundi)

	Date d'effet	20/03	27/03	3/04	10/04	17/04	24/04	1/05	8/05
EQUIPE 1	14/03	pas de match	pas de match	1	2	3	reprise	→	
EQUIPE 2	14/03	pas de match	1	2	3	reprise	→		
EQUIPE 3	14/03	pas de match	1	2	pas de match	3	reprise	→	
	Date d'effet	20/03	27/03	3/04	10/04	17/04	24/04	1/05	8/05
U19	14/03	1	2	3	reprise	→			

RAPPEL aux CLUBS d'EXCELLENCE et de PROMOTION EXCELLENCE

Pour la saison 2016-2017, les clubs des poules Excellence et Promotion d'Excellence Seniors doivent communiquer le nom de leur éducateur par saisie Footclubs mais également par messagerie officielle au District.

ENTENTES

N°1 : U15 : AS GRESIVAUDAN / CA GONCELIN
Entente gérée par GRESIVAUDAN

N°2 : U17 : CA GONCELIN / AS GRESIVAUDAN
Entente gérée par GONCELIN

N°3 : U13 : CHABONS / OYEU
Entente gérée par CHABONS

N°4 : U10/U11 : CHABONS / OYEU
Entente gérée par CHABONS

N°5 : U10 : VIRIEU / VALONDRAS
Entente gérée par VIRIEU

N°6 : U10 / U11 : VIRIEU / VALONDRAS
Entente gérée par VIRIEU

N°7 : U13 : VIRIEU / VALONDRAS
Entente gérée par VALONDRAS

N° 8 : U15 : CHABONS / OYEU / VIRIEU / VALONDRAS
Entente gérée par OYEU

N°9 : U17 : CHABONS/ OYEU / VIRIEU / VALONDRAS
Entente gérée par CHABONS

N°10 : U19 : BALMES NORD ISERE / LAUZES
Entente gérée par LAUZES

N°11 : U17 : LAUZES / BALMES NORD ISERE
Entente gérée par LAUZES

N°12 : U15 : BALMES NORD ISERE / LAUZES
Entente gérée par BALMES NORD ISERE (attention : entente uniquement pour l'équipe 2 vu le nombre de licences 30 à Balmes NI)

N°13 : U17 : ECBF / EFDE
Entente gérée par ECBF

N°14 : U15 : ECBF / EFDE
Entente gérée par ECBF

N°15 : U13 : CHIRENS / ST CASSIEN
Entente gérée par CHIRENS

N°16 : U15 : CHIRENS / ST CASSIEN
Entente gérée par CHIRENS

N° 17 : U10-U11 : ST CASSIEN / CHIRENS
Entente gérée par ST CASSIEN

N° 18 : U17 : CHIRENS / ST CASSIEN
Entente gérée par CHIRENS

N°19 : U10-U11 : CESSIEU / SEREZIN TOUR
Entente gérée par CESSIEU

N°20 : U15 : CESSIEU / SEREZIN TOUR
Entente gérée par CESSIEU

N°21 : U13 : SEREZIN TOUR / CESSIEU
Entente gérée par SEREZIN

N°22 : SENIORS 4^e Division : FLACHERES / ECBF
Entente gérée par FLACHERES
Attention pas de possibilité de montée

N°22 : SENIORS 4^{ème} Division : FLACHERES / ECBF
Entente gérée par FLACHERES

N°23 : U14-U15 : CVL38 / F.C SEVENNE
Entente gérée par CVL38

N°24 : FEMININES U14-U18 : FC LA COTE SAINT ANDRE / ST SIMEON SPORTS
Entente gérée par LA COTE SAINT ANDRE

N°25 : U15 : FC LA COTE SAINT ANDRE / ST SIMEON SPORTS
Entente gérée par ST SIMEON SPORTS

N°26 : U15 : FC LIERS / COMMELLE
Entente gérée par COMMELLE

N°27 : U17 : FC LIERS / COMMELLE
Entente gérée par LIERS

N°28 : U14-U15 : FORMAFOT BIEVRE VALLOIRE / U.S THODURE
Entente gérée par FORMAFOT BIEVRE VALLOIRE

N°29 : U12-U13 : FORMAFOT BIEVRE VALLOIRE / U.S THODURE
Entente gérée par FORMAFOT BIEVRE VALLOIRE

N°30 : U10-U11 : FORMAFOT BIEVRE VALLOIRE / U.S THODURE
Entente gérée par FORMAFOT BIEVRE VALLOIRE

N°31 : U19 : DOMENE / LE VERSOUD
Entente gérée par DOMENE

N°32 : U15 : U.S. VALMONTAISE / E.S. PIERRE CHATEL
Entente gérée par E.S. PIERRE CHATEL

N°33 : U15 : U.S. VALMONTAISE / E.S. PIERRE CHATEL
Entente gérée par E.S. PIERRE CHATEL

N°34 : U16-U17 : FC VAREZE / FC COLLINES
Entente gérée par FC VAREZE

N°35 : U10-U11 : FC VAREZE / FC COLLINES
Entente gérée par FC VAREZE

N° 36 : FEMININES à 8 : ES IZEAUX / AS BEAUCROISSANT
Entente gérée par ES IZEAUX

N°37 : U 15 : AS TOUVET LA TERRASSE 38 / FC LES PETITES ROCHES
Entente gérée par AS TOUVET LA TERRASSE

N° 38 : FEMININES à 8 / FC VAREZE / AS CHEYSSIEU
Entente gérée par FC VAREZE

N° 39 : U10-U11 : 1 2 3 BOUGE (TENCIN) / C A GONCELIN
Entente gérée par 1 2 3 BOUGE (TENCIN)

RAPPEL EXEMPLES DE RESERVES

1. Je soussigné _____ licence n° _____ capitaine de l'équipe de _____
_____ (ou M _____ dirigeant licence n° _____ pour les
équipes de jeunes) fait toute réserve sur la participation et/ou la qualification du joueur (ou des
joueurs) _____ de l'équipe de _____ ne présentant pas de licence :
inscrire le nom du joueur ou des joueurs.

2. Je soussigné _____ licence n° _____ capitaine de l'équipe de _____
_____ (ou M _____ dirigeant licence n° _____ pour les
équipes de jeunes) fait toute réserve sur la participation et/ou la qualification de l'ensemble des
joueurs _____ de l'équipe de _____ ne présentant pas de licence.

3. Je soussigné _____ licence n° _____ capitaine de l'équipe de _____
_____ (ou M _____ dirigeant licence n° _____ pour les équipes
de jeunes) fait toute réserve sur la participation au match de plus de 6 joueurs titulaires d'une licence
mutation du club de _____ **inscrire le nom des joueurs.**

4. Je soussigné _____ licence n° _____ capitaine de l'équipe de _____
_____ (ou M _____ dirigeant licence n° _____ pour les équipes
de jeunes) fait toute réserve sur la participation au match de plus de 2 joueurs mutés hors période du
club de _____ **inscrire le nom des joueurs.**

5. Je soussigné _____ licence n° _____ capitaine de l'équipe de _____
_____ (ou M _____ dirigeant licence n° _____ pour les
équipes de jeunes) fait toute réserve sur la participation à la rencontre de plus de 3 joueurs ayant fait
plus de 5 matches avec la ou les équipes supérieures.

6. Je soussigné _____ licence n° _____ capitaine de l'équipe de _____
_____ (ou M _____ dirigeant licence n° _____ pour les
équipes de jeunes) fait toute réserve sur la participation à la rencontre de l'ensemble des joueurs du
club de _____ étant entrés en jeu lors de la dernière rencontre officielle disputée par
l'une des équipes supérieures de son club alors que celle-ci ne joue pas un match officiel le même
week-end.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

RESERVE TYPE JOUEURS BRULES DISTRICT :

Choisir dans type de réserves :

- 1) Réserves autres sur équipe visiteuse (ou réserves autres sur équipe recevante) :
- 2) Apparaît le libellé (Je soussigné Mr x, n° de licence, capitaine du club de __ formule des réserves pour le motif suivant :
- 3) Il faudra écrire dans le rectangle :

« Participation de plus de trois joueurs ayant joué plus de cinq matchs avec la ou les équipes supérieures. »

PRESIDENT
Jean Marc BOULORD
06.31.65.96.77

SECRETAIRE
Jean CHAMBARD